

◆ PIERRE ROBIN-HARMEL ◆

**Le Prince
Jules de Polignac**

Ministre de Charles X

(1780 - 1847)



MAISON AUBANEL PÈRE

2050

EN DÉPÔT A LA
LIBRAIRIE PAILLARD

1, Place Alphonse-Deville

PARIS, 6^{me} arr.

Litré 04 29

C. C. Paris 93-44

*« Vues nouvelles sur l'un
des hommes d'Etat les plus
injustement méconnus du
siècle dernier... Des docu-
ments historiques authenti-
ques. »*

MAISON AUBANEL PÈRE, — AVIGNON

Prix : 485 fr.

LE PRINCE
JULES DE POLIGNAC

80 Ln 27

82030

(2)

76
50048173

DL 1668 13-2-50

LE PRINCE
JULES DE BOURBON

PIERRE ROBIN-HARMEL

LE PRINCE
JULES DE POLIGNAC

MINISTRE DE CHARLES X

Sa Vie de 1829 à 1847



MAISON AUBANEL PÈRE, AVIGNON



Tous droits de reproduction réservés.

LE POUVOIR

LE FOURGE

Le Cabinet du 8 août et le Ministère Polignac

« Coblenz, Waterloo, 1815, voilà les trois principes, voilà les trois personnages de ce ministère. Tournez-le de quelque côté que vous voudrez, de tous les côtés il effraie, de tous les côtés il irrite. Il n'a pas un aspect qui ne soit sinistre, pas une face qui ne soit menaçante. Prenez nos haines d'il y a trente ans, nos douleurs et nos inquiétudes d'il y a quinze ans, tout est là, tout s'y est donné rendez-vous pour insulter, pour irriter la France. Pressez-le, tordez-le, il ne dégoûte qu'humiliations, malheurs et dangers », c'est par ces mots que le *Journal des Débats* résumait le 15 août son opinion sur le cabinet Polignac-Bourmont-La Bourdonnaye, et l'on chercherait vainement exergue plus significatif pour une revue de la presse au lendemain du jour où le *Moniteur* imprima leurs noms. En fait « un drapeau rouge lancé devant un taureau furieux » n'excite pas plus ce noble animal que l'acte royal ne mit au comble l'exaspération des libéraux, et, durant plusieurs jours, les feuilles publiques débordèrent des plus âpres violences.

Pour l'opposition, en effet, un dogme s'établit indiscuté : le ministère veut violer la Charte. « Personne ne peut se faire illusion sur les intentions d'un ministère ainsi composé », écrit la *Tribune des Départements*, qui défie les « voltigeurs du pouvoir absolu »

de faire reculer la France jusqu'à l'ancien régime, et, afin d'empêcher ceux-ci de réaliser leurs desseins, les *Débats* agitent dès le 10 août le spectre du refus de l'impôt : « Voilà encore une fois la Cour avec ses vieilles rancunes, l'émigration avec ses préjugés, le sacerdoce avec sa haine de la liberté, qui viennent se jeter entre la France et son Roi. Quels conseils perfides ont pu égarer ainsi la sagesse de Charles X?... Que feront-ils cependant?... Vont-ils déchirer cette Charte qui a fait l'immortalité de Louis XVIII et la puissance de son successeur? Qu'ils y pensent bien!... Le peuple paie un milliard à la loi, il ne paierait pas deux millions aux ordonnances d'un ministre. Avec des taxes illégales naîtrait un Hampden pour les briser. »

Un seul journal, parmi tous ceux qui ne reflètent pas les idées de la droite royaliste, l'*Echo Français*, prétend garder la mesure et attendre le ministère aux actes : il y a d'ailleurs, écrit-il, « des nécessités de position qui annulent l'action personnelle des hommes, et ne permettent ni d'en rien craindre ni d'en beaucoup espérer ».

Mais on ne suspecte pas seulement les idées politiques du cabinet, dont le caractère national est nettement pris à partie. Au seul bruit de son arrivée au pouvoir le *Constitutionnel* avait écrit : « Si cette nouvelle se confirme, nous passons décidément sous le joug de lord Wellington » ; plus précis sont maintenant le *Courrier* et le *Journal du Commerce* qui dévoilent les projets anti-français ourdis entre Polignac, Portalis, l'Angleterre et l'Autriche. Il s'agirait de mettre un corps de 30.000 hommes à la disposition des deux puissances pour aller occuper Constantinople, cependant que leurs troupes massées aux frontières seraient prêtes à intervenir en cas de troubles éventuels. Devant une telle trahison, le *Journal des Débats*, toujours lui, écrit dans son style à l'emporte-pièce : « C'est pourtant, il faut le dire à l'honneur du pays, la première fois depuis quinze ans que les ministres français reçoivent un *exequatur* à Londres comme un de nos consuls à Hull ou à Liverpool. Tout cela nous prépare un bien singulier avenir, et si le temps

ne devait pas manquer à son développement, ce serait vraiment curieux que de juger dans six mois du chemin que feraient faire à la France des ministres accrédités à Paris par le duc de Wellington et le prince de Metternich : »

Que pense cependant la droite du nouveau ministère ? La presse ultra a salué avec joie la fin de l'ère des concessions ; mais les milieux parlementaires ont appris la nouvelle avec des sentiments plus divers, et, si Villèle a écrit le 10 : « Voilà qu'il nous vient aujourd'hui un bon ministère », plusieurs blâment nettement le choix de certaines personnalités. Auprès du Roi lui-même enfin, la duchesse d'Angoulême a fait entendre des paroles inquiètes : « Ceci est une entreprise, et je ne les aime pas ; elles ne nous ont jamais réussi. »

Si la colère est grande à gauche et si maints fidèles ne cachent pas une surprise mêlée d'émoi, c'est que jusqu'au dernier moment bien peu se sont doutés de la nuance du nouveau ministère. La plupart des personnalités à peu près renseignées, qui sont légion dans les antichambres ministérielles, croyaient à un simple remaniement, marqué notamment par l'entrée de Polignac dans le cabinet comme ministre de la Maison du Roi. D'autres, et c'était l'avis de nombreux libéraux, prévoient un changement plus profond, mais dans le ministère, Polignac, président du Conseil, était entouré de Martignac, de Roy, d'Humann, de Pasquier et de Chateaubriand, et Guizot avait écrit à ce sujet : « Le Roi est sérieusement occupé de Monsieur de Polignac, et s'il lui était possible d'obtenir quelques noms à gauche, on n'hésiterait pas », sa présence devant rallier au cabinet la majorité des pairs et une partie du côté droit de la Chambre des députés.

Un tel ministère était-il possible et eût-il été viable si Charles X l'avait constitué ? Avant d'en discuter, notons que l'histoire ne saurait s'étonner de la solution différente adoptée par le Roi : le « coup de tête » de Charles X, pour reprendre l'expression de Guizot, est en effet logique si l'on veut pénétrer la pensée du monarque. Plusieurs années durant il a fait l'expérience d'un ministère de droite appuyé sur le centre,

et cette administration a été blâmée par le corps électoral. En souverain constitutionnel il a alors appelé au pouvoir un cabinet représentant l'opinion moyenne du Parlement, et une coalition de la gauche et de l'extrême-droite l'a renversé ! Deux solutions dès lors restaient théoriquement possibles en dehors d'un cabinet de grande coalition, un ministère de droite et un ministère centre gauche soutenu par la gauche. Or voici que Royer-Collard, président de la Chambre, lui déclare qu'une combinaison franchement royaliste est encore la moins éloignée de la majorité, tout en précisant : « Au milieu des factions qui morcellent la Chambre, Sire, il est impossible qu'un ministère quelconque puisse rallier une majorité forte et durable. Votre Majesté peut donc choisir ses ministres selon ses opinions personnelles et ses affections, ils n'auront ni plus ni moins de succès que les autres. »

L'opinion du célèbre parlementaire est exactement celle qu'exprimera le 12 octobre 1832 le *Constitutionnel*, lorsque la révolution achevée lui permettra d'être impartial, et la droite était d'ailleurs dans la Chambre de 1828 plus nombreuse que la gauche : lors du premier scrutin politique, émis pour désigner des candidats à la présidence, La Bourdonnaye et Ravez l'avaient emporté de loin sur Casimir Périer et Royer-Collard, approchant de quelques voix la majorité absolue, et seule la haine d'une trentaine de députés de droite contre Villèle avait retourné la situation. En s'arrêtant donc à la solution d'un cabinet royaliste, Charles X restait dans la logique parlementaire, et ce qui surprend plutôt c'est la surprise de Royer-Collard disant à Martignac le 8 août : « Ce ministère ne se comprend pas, c'est un effet sans cause. »

Mais les lois de la logique et celles de l'opportunité ne sont pas toujours identiques. En arborant un drapeau auquel nul ne pouvait se méprendre, le Roi le faisait-il avec assez d'habileté pour n'avoir jamais à le regretter ? En vérité, entre les solutions extrêmes d'un ministère de droite et d'un ministère de gauche, celle du cabinet de grande coalition demeurait : n'était-elle pas la meilleure ?

Il est sur tous ces points une opinion dont nous n'avons pas fait état, et qui plus qu'aucune autre semblerait intéressante à connaître, celle de Polignac lui-même. Il ne s'en est guère ouvert dans ses écrits, mais des témoignages nombreux et concordants, provenant tous de ses adversaires politiques, — nous avons voulu au reste, pour ces chapitres, faire appel presque exclusivement aux récits des publicistes et des parlementaires de l'opposition pour en mettre les faits hors de toute discussion —, permettent aisément de pénétrer son sentiment. L'un est particulièrement irrécusable, son auteur étant celui des contemporains qui a le plus sévèrement jugé le ministre de Charles X. « Malgré l'aveuglement habituel de Monsieur de Polignac, a écrit la comtesse de Boigne, il fut renversé lorsqu'en arrivant à Paris il trouva les collègues que le Roi lui avait préparés. » Quant à Decazes, il mandait le 13 août à Barante qu'il n'eût jamais cru Jules aussi audacieux, ajoutant : « Aussi dit-il que c'est à son corps défendant, qu'il ne songeait qu'à faire un ministère de coalition et que c'est le Roi qui a voulu du 1815 tout pur. »

Lorsque le prince était venu à Paris en janvier, il avait été seulement question d'une combinaison s'étendant jusqu'au centre gauche et pour laquelle il apparaissait tout désigné. N'est-il pas en effet remarquable que dans tous ses discours parlementaires se trouve un appel à l'union parfois fort éloquent, comme celui du 22 décembre 1817 où il repoussait la censure, cette arme sur laquelle semblent gravés les mots *Diviser pour régner* ? Mais lorsqu'il a débarqué en juillet, le cabinet est déjà presque formé dans l'esprit de Charles X ; le Roi a mandé son ambassadeur « pour faire ce qu'il voulait et non pour composer le cabinet » note le clairvoyant Barante ; aussi, quand celui-ci exprime son avis, il est vivement combattu par l'entourage royal où, d'après le même témoignage, Damas, Latil et Blacas jouent le premier rôle.

Polignac n'en essaie pas moins de faire entrer au ministère quelques personnalités de gauche ou du centre, comme en témoigne le maréchal de Castellane, dont la parole ne peut guère être récusée, car il ne

pèche jamais par excès d'indulgence pour son adversaire : « c'est une bête, a-t-il dit par ailleurs du prince, et cette qualité-là ne se perd en aucune occasion ». Proposa-t-il un portefeuille au duc Decazes, comme l'a écrit Ernest Daudet ? En tous cas, par Berryer à qui il offre un sous-secrétariat d'Etat, il fait sonder Casimir Périer, qui refuse malgré son désir d'être ministre, et il insiste vivement pour garder dans la combinaison Roy et Martignac. Mais La Bourdonnaye, qui ne veut pas être ministre si Martignac demeure, fait échouer ce dernier projet par son intransigeance.

Polignac fut-il un moment sur le point de convaincre le Roi de la nécessité de ces concours ? Peut-être le *Courrier Français* refléta-t-il assez fidèlement le 30 juillet la réalité politique en écrivant : « Il paraît qu'on a reconnu l'impossibilité d'un ministère de droite, et que M. de Polignac accepterait des collègues avec lesquels il ne lui serait guère possible d'accomplir les vœux qu'on lui a prêtés. Que ce soit avec l'intention de s'en débarrasser plus tard, c'est ce que nous ignorons, mais ce qui est certain, c'est que des rumeurs de mécontentement circulent déjà dans le parti. On murmure à la *Gazette*, on commence même à menacer ». Mais l'influence opposée l'emporte finalement, et un bien faible succès récompense les efforts de Polignac : deux choix seulement peuvent lui être attribués, au moins en partie, celui de Montbel, l'ami de Villèle, accepté avec difficulté par le Roi aux dires de Bertier de Sauvigny, fort mêlé à ces tractations, et surtout celui de Courvoisier qu'il fait préférer à Chantelauze pour amener les modérés. Membre du centre gauche, le nouveau garde des Sceaux apparaît un peu comme un otage dans le cabinet où ses fonctions lui assurent une sorte de présidence.

En effet, le seul nom sympathique aux libéraux dans cette liste honnie en va disparaître presque aussitôt. Sur le désir de Polignac, à qui il avait écrit au temps de son ambassade à Londres son désir d'être son collègue si le Roi l'appelait un jour au pouvoir, on avait confié à l'amiral de Rigny le portefeuille de la marine. Pourtant, lorsque le 15 août celui-ci

arrive à Paris, ses amis le supplient de refuser. Comment pourrait-il se commettre avec un La Bourdonnaye, avec un Bourmont choisi par le Dauphin mais dont bien des royalistes trouvent la présence des plus fâcheuses ! Polignac insiste néanmoins avec chaleur, et, prenant dans sa voiture l'illustre soldat, il l'emmène à Saint-Cloud chez le Roi ; mais ses réticences offensent Charles X, qui y sent un blâme, et Rigny sort du cabinet royal sans avoir accepté.

Ainsi, tel qu'il apparaîtrait au *Moniteur* du 9 août, le ministère, où nul ne vient faire contrepoids à la droite la plus extrême, répond très mal à ce qu'attendait l'opinion, et la légère concession de la suppression des évêques au conseil, obtenue par La Bourdonnaye et Polignac, ne saurait suffire à l'apaiser. Le ministère de coalition que celui-ci rêvait eût-il reçu un accueil différent, ou était-ce son nom même qui soulevait dans les milieux politiques de telles répugnances ? Chateaubriand certes a écrit cette phrase célèbre : « Il ne me vint pas un instant à l'idée que M. de Polignac pourrait être investi du pouvoir. Son esprit borné, fixe et ardent, son nom fatal et impopulaire, ses opinions religieuses exaltées jusqu'au fanatisme, me paraissaient des causes d'une éternelle exclusion » ; mais toute l'histoire de la Restauration proteste contre cette affirmation, et, seul sans doute, l'illustre écrivain ne s'attendait pas à le voir quelque jour parvenir au pouvoir. Il suffit de lire la presse pour constater qu'en 1829 aucun nom n'est plus souvent prononcé que le sien, et si la gauche le fait avec peu de sympathie, rien, il faut l'avouer, ne laisse pressentir l'explosion de colère que nous avons notée.

Certains font état de sa profession de foi toute récente où « se trouve désavouée avec la plus grande énergie l'intention de sacrifier des libertés légitimement acquises et où l'on a pu voir, à côté d'un magnifique éloge de nos institutions actuelles, l'engagement solennel de concourir à leur maintien », et, si d'autres la tiennent pour non-avenue, le *Constitutionnel* par exemple, parlant des inquiétudes que probablement lui-même « ne voit pas sans douleur », se défend de les présenter comme justifiées. Quant au *Journal des*

Débats, qui en 1819 voyait dans ses discours la preuve que « les plus généreux défenseurs du trône et des Bourbons sont en même temps les avocats les plus éloquentes des doctrines constitutionnelles », il trouve ridicule qu'on fasse de ses voyages en France l'événement « le plus important, le plus sinistre de l'année » et déclare : « Il y a deux choses qu'il est, selon nous, impossible de rapporter de Londres, c'est la haine des institutions constitutionnelles et l'espoir d'être ministre avec des collègues qui n'en veulent pas plus chez nous que chez les autres. »

Mais il est des textes plus symptomatiques encore dans le grand organe royaliste qui semble bien avoir reflété le sentiment qu'eût éprouvé la France à voir le prince de Polignac président d'un ministère de conciliation. Comment en effet, après son attitude au 10 août, le tenir pour suspect lorsqu'il écrit le 17 septembre : « Il y a quelques mois on parlait de M. de Polignac ministre, et on en parlait non seulement sans crainte, mais avec une sorte de confiance, car notre jeune liberté a ceci de commun avec l'Empire naissant qu'elle aime assez les grands seigneurs... Fort de la faveur populaire que donne la liberté, il eût plus facilement reconstruit sa chère aristocratie ; mais il ne lui fallait pas s'adjoindre des noms qui effraient l'armée, le peuple, l'aristocratie elle-même. » La même idée... et la même erreur reparaissent deux mois plus tard : « M. le prince de Polignac en entrant au ministère fit une faute grave ; son ambition trop pressée l'associa à des hommes qui n'étaient point ceux de ses anciennes combinaisons... Un ministère de coalition dans lequel auraient été admis les principaux représentants des opinions raisonnables lui semblait alors le seul possible... En apportant au conseil qui se serait formé autour de lui la confiance royale, il aurait rendu un véritable service à la patrie. »

Quant aux organes libéraux, ils ne parlent pas différemment. Dans la *Tribunè* du 30 août on peut lire : « Si M. de Polignac était entré seul dans le cabinet, on aurait attendu sans être alarmé. Il eût apporté au conseil son influence personnelle sur le Roi ; quelque bien eût pu en résulter », et le *Temps*

écrivra en novembre que les Chambres eussent sans doute appuyé un tel ministère : « Que peuvent-elles désirer, en effet, si ce n'est cette fusion générale du passé et du présent, cette marche générale et grande dans les voies du gouvernement constitutionnel ? » Ainsi, de l'avis général, le cabinet voulu par Polignac eût été viable, et loin d'être un obstacle, sa personne, où le Roi voyait « l'expression la plus complète d'une idée politique revêtue d'une sorte de caractère religieux », eût assuré la solidité de la combinaison en l'appuyant sur le trône. « On s'était accoutumé à croire que ce noble personnage, honoré d'une auguste affection, était un lien nécessaire », et, dans le cabinet, « un noble rôle, le rôle de conciliateur », devait être le sien au sentiment de l'opposition.

C'est donc faussement que l'histoire, à la suite de contemporains peu renseignés ou trop partiaux, a vu dans sa personnalité la cause majeure de l'impopularité du ministère du 8 août. En fait, il avait apporté de Londres une liste modérée dont il était l'ultra ; on lui en imposa une autre où il était « à peine *ex-æquo* comme un soldat novice entre deux vétérans, MM. de Bourmont et de La Bourdonnaye ». Comme un serviteur fidèle il n'eut qu'à obéir et, après avoir pénétré sa pensée, on peut juger qu'il y eut quelque mérite.

Le geste du Roi marquait, en tous les cas, sa volonté absolue de s'arrêter sur la pente des concessions : « J'ai mes vieilles idées, je veux marcher avec elles et suis bien aise qu'on le sache », cette parole vraie ou supposée représentait sans doute la pensée du monarque, et, comme l'a dit un jour spirituellement Vitrolles, « les rois, comme les fidèles, peuvent aussi se croire le devoir de faire à certains jours une profession publique de leur foi ; cette obligation est plus stricte peut-être en pays de mécréants ».

De ce fait, le problème politique se trouvait immédiatement posé avec une singulière acuité, et la violente hostilité qui accueillait l'acte royal n'était pas sans inquiéter au plus haut point les quatre ministres

présents à Paris au moment de la constitution du cabinet. Fallait-il, comme le voulaient La Bourdonnaye et Bourmont, sévir, ou laisser s'éteindre l'orage comme le conseillaient Chabrol et Polignac, les actes du gouvernement devant suffire à apaiser rapidement les plus malveillants ? De fait jamais le *Moniteur* ne fut plus banal qu'en ces jours enfiévrés : quelques démissions plus retentissantes que nombreuses, pas de disgrâces sensationnelles, un petit nombre de préfets destitués et ce fut tout.

Devant ces excès de la passion politique, en effet, Polignac gardait son sang-froid, et l'histoire peut l'en louer, car si l'on pouvait encore garder des doutes sur la conduite de Bourmont à Waterloo ou penser que M. de La Bourdonnaye n'avait pas entièrement réprouvé ses outrances de 1815, la vérité eût peut-être commandé plus de modération à son égard. Sans même discuter les sentiments qui lui étaient généralement attribués par la presse, les faits avancés contre lui étaient-ils donc si sûrs ?

« Avec de pareils souvenirs attachés à son nom, notait tel journal après avoir évoqué le rôle joué par sa famille sous Louis XVI, c'est en vain que M. de Polignac fait à la Chambre des Pairs profession publique d'aimer la Charte... Qu'on en cherche un autre qui prédise plus de malheurs et de désordres » ! De tous ceux allégués par ses ennemis, l'argument du nom, si tendancieux qu'il soit, est au moins le seul contre lequel on ne puisse s'inscrire matériellement en faux.

Mais, lorsqu'on dépeint le prince comme un satellite, un serviteur de Wellington, il est permis de s'étonner. « Qui sait, écrivent les *Débats*, peut-être la France songeait-elle à tirer son épée du fourreau pour la jeter brillante et victorieuse dans la balance de l'Europe ? Le cabinet de Saint-James y met bon ordre ; il peut maintenant en toute sûreté ouvrir les portes de la Grande-Bretagne et régler à sa fantaisie les destinées de l'Orient ». Certes, la presse opposante n'avait pu lire les dépêches de l'ambassadeur à Londres ; mais l'histoire, surtout après l'expédition d'Alger,

eût-elle dû souscrire à un verdict si contraire à la vérité ?

Et Coblenz ? Oui, Coblenz ! Sans doute ce nom jeté en pâture à une opinion publique exaltée porte aussitôt un coup mortel à celui dont on veut qu'il demeure l'emblème. Comment ne vibrerait-elle pas à ces lignes éloquentes lui rappelant la tragédie de son lointain passé : « Quiconque a vu d'un œil de colère cette première aurore de la Révolution, quiconque a maudit les heures si belles et si rapides de son matin, quiconque ne s'est pas laissé séduire comme le duc de Montmorency, dût-il comme lui aussi s'en repentir plus tard, la France peut l'estimer, mais elle ne peut l'aimer. » Et comment chacun ne conclurait-il pas avec le *Journal des Débats* s'excusant d'avoir à comparer Fouché et Polignac — « ce serait trop rabaisser l'esprit de l'un et l'âme de l'autre » — « Oui, le duc de Wellington nous a fait deux merveilleux cadeaux, l'homme des crimes de Lyon et celui des furies de Coblenz » !

Et pourtant ! Comment voir évoquer sans surprise de tels souvenirs ? En 1789 Jules de Polignac n'avait-il pas neuf ans et douze en 1792 ? Oui, ... mais la presse entière l'ignore ou feint de l'ignorer, et recule de neuf années la date de sa naissance en reportant sur lui l'activité de son frère Armand. Ainsi, tandis que la vérité le peindrait sous les traits d'un enfant fuyant en larmes Versailles sous une nuit d'été, ou d'un élève attentif que son précepteur intéresse aux libertés de la république romaine, les lecteurs des organes de l'opposition voient en lui un jeune homme discourant au Palais-Royal ou un brillant officier de hussards à l'armée de Condé !

Encore si c'était les seules erreurs (!!!) des publicistes constitutionnels ! Si lourdes qu'en soient les conséquences en ces heures de crise, de pareils faits ne sauraient entacher son honneur. Mais maintes feuilles, et des plus importantes, parlent de son rôle dans l'affaire de la machine infernale, et la *Tribune* dit son intention d'élever un monument expiatoire à Saint-Régent, son auteur. Le *National*, le *Temps*, en mars, en juin 1830, reprendront l'accusation et

diront que, tel un drapeau, la machine infernale « marche devant M. de Polignac » ; le second écrira même le 29 avril que l'insurrection de l'an VII fut « la grande période de sa vie », alors qu'agé de dix-neuf ans, il était encore en Russie !

Sur l'histoire contemporaine, les journaux ne sont pas mieux renseignés. Le *Constitutionnel* rappelle ses votes à la Chambre introuvable (!) et poursuit : « M. de Polignac sera-t-il indulgent pour les personnes ? La question semblerait injurieuse à qui se rappellerait que, condamné à mort (!) avec Pichegru et Cadoudal, le noble duc (!) fut redevable de la vie à Napoléon lui-même, à qui oublierait qu'il fut l'un des juges du général Lallemand (!) » ; et si on évoquait devant ces erreurs accumulées le « si ce n'est toi, c'est donc ton frère », l'organe libéral n'en serait guère troublé puisqu'il écrit qu'au reste les deux frères ont les mêmes idées.

En vérité, si l'on ne créait un dramatique malentendu en clouant cet homme au pilori sur de pareils souvenirs (!) — c'est vers ce passé que se reporteront ceux qui accuseront Polignac de cruauté — l'ironie serait trop facile devant le défi lancé le 13 août par le *Constitutionnel* : « Comment le ministère pourrait-il parer les coups qui pleuvent de tous les côtés ? Peut-il faire dire dans ses journaux que l'histoire est fausse, que nos souvenirs nous trompent ? » Et que faut-il admirer davantage de l'étrange passion d'une presse multipliant les erreurs et les mensonges, ou de la pondération d'un ministre qui préfère laisser à ses œuvres... et à l'histoire le soin de rendre témoignage à la vérité.

Si ulcéré qu'il soit, il ne veut pas user en effet de son pouvoir pour imposer silence à des adversaires sans scrupules ; ne consultant que l'utilité publique, fidèle à ses convictions, il se prononce contre la censure, et son énergique intervention fait ajourner contre le sentiment de La Bourdonnaye toute mesure après la procession du vœu de Louis XIII. Or le 15 août, la pluie aidant, se passe sans troubles ; dès lors on se contente pour faire un exemple de traduire devant le tribunal correctionnel le *Figaro* et les *Débats*

pour outrage à la majesté royale, mais, en même temps qu'eux, le ministère fait poursuivre pour attaques contre la Charte, l'*Apostolique*, journal religieux fort mystique, qui avait déclaré à la chute du cabinet Martignac : « Le dernier ministère a commis de grandes fautes et se retire avec la malédiction de Dieu. On ne peut se le dissimuler, la source du mal vient d'une Charte impie et athée... La justice, la raison et Dieu même commandent d'anéantir tous ces codes infâmes, prodiges d'impiété que l'enfer a vomis sur la France. »

Cependant l'évidence s'impose chaque jour davantage que le nouveau cabinet ne saurait remplir sa mission dans un tel climat politique, et Polignac, qui a si nettement désapprouvé certains choix ministériels, songe à le remanier ; dès le premier jour, au témoignage de Barante, il a confié cette intention à Sémonville qui lui disait ses sentiments pour le « pilote », mais craignait fort « l'équipage » : « J'en jeterai la moitié à la mer. » Mais l'entreprise est rude, et le 4 septembre Rémusat note que les efforts de Polignac pour se débarrasser de quelques collègues n'ont pas abouti.

Est-ce à dire pourtant que les thèses extrémistes triomphent ? Sans doute le ministère reste le même, mais Montbel et Courvoisier, maintenant à Paris, puis d'Haussez, nommé ministre de la Marine en remplacement de l'amiral de Rigny, font prévaloir définitivement le parti de la modération. Tous les ministres à peu près sans exception proclament que la Charte doit rester le catéchisme du Conseil, et les actes ministériels — à l'idée de rétablir le cabinet noir, Polignac s'est mis « hors de lui », imprime le *Courrier Français* —, les nominations faites, comme celles de La Ferronnays ambassadeur à Rome, le prince de Laval à Londres, Rayneval à Vienne, ont de quoi tranquilliser les plus exigeants.

En fait, tandis que les journaux mènent grand bruit autour d'éventuels attentats contre la Charte, chacun des ministres cherche à se mettre au courant de la tâche qui lui incombe, et les réunions du cabinet, quatre par semaine, ne sont pas toutes semblables à

celles dont le baron d'Haussez a laissé une peinture plus vivante sans doute que rigoureusement exacte : le Roi découpant des papiers en formes bizarres et le Dauphin des almanachs, cependant que Montbel et Polignac dessinent, que Chabrol perce des bâtons de cire non sans dommages pour ses doigts... et que M. d'Haussez évidemment les admire.

Quel est donc, puisque le cabinet veut rester dans la Charte, comme ses adversaires de bonne foi l'ont aussitôt reconnu — « Je ne crois pas que Jules consente à des coups d'Etat », écrivait Decazes le 13 août — quel est donc son programme, ou du moins quel est celui de Polignac ? « Je veux gouverner constitutionnellement et aristocratiquement », a-t-il dit en arrivant au pouvoir : appuyer la monarchie et la Charte sur des institutions solides, moraliser le code, briser le cadre trop rigide des départements, fortifier la puissance paternelle, les idées maîtresses du programme soumis à Villèle en 1825 sont encore les siennes, comme en témoigne une lettre écrite au Roi le 28 mai 1829.

Sera-t-il suivi dans cette voie par tous ses collègues ? A la vérité, le défaut d'homogénéité et de concorde qui règne dans le cabinet et se traduit par de fréquentes altercations entre Courvoisier ou Polignac et La Bourdonnaye, « l'homme le plus irritant, le plus intraitable de France » au dire de beaucoup, rend fort difficile l'adoption d'un plan d'ensemble. Les vues des ministres sont d'ailleurs aussi opposées que leurs caractères, et le ministre de l'intérieur dirige d'après critiques contre tous les projets qui lui sont présentés. En fait Bertier de Sauvigny, pour réussir la difficile gageure de rapprocher Polignac et La Bourdonnaye, avait évité d'entrer dans les détails du programme à réaliser, et l'accord complet en théorie n'avait été fait que sur le néant.

Cette paralysie gouvernementale parvient-elle au moins à apaiser les esprits ? La presse ne désarme pas, et chaque abstention, chaque silence est critiqué par elle comme le serait une initiative provocante : « Ne se taisait-on pas à la veille des Vêpres Siciliennes, de la Saint-Barthélémy », écrit-elle, et d'ironiser sur

la modération forcée d'un ministère qui, selon elle, a dû seulement reculer devant son vigoureux qui-vive : « Où en serions-nous déjà si le frein de la publicité n'enchaînait pas des hommes qui ne lui en veulent que parce qu'elle les empêche de mal faire » !

L'atmosphère restait donc singulièrement troublée au début de septembre 1829 : le cabinet triompherait-il de pareils obstacles ? Après avoir tenté de faire revivre ces semaines si graves pour les destins de la monarchie, en donnant de larges extraits de la presse du temps, essayons de pénétrer sur ce point la pensée du prince de Polignac : n'est-ce pas lui que nous voulons atteindre à travers les événements auxquels il fut mêlé, et peut-on juger un homme mieux qu'en des heures semblables, alors que la haine et la passion grondent autour de lui.

Chacun connaît la phrase de Chateaubriand, qui fut reçu le 30 août par le ministre : « M. de Polignac me parut, lorsque je le quittai, dans cette confiance imperturbable qui faisait de lui un muet éminemment propre à étrangler un empire. » Mais l'illustre écrivain, il faut l'avouer, se montre dans ses *Mémoires* d'une sévérité qui va souvent à l'injustice pour son ancien ami : « J'avais eu le malheur de faire nommer M. de Polignac ambassadeur à Londres, écrit-il notamment ; en m'avisant une fois dans ma vie de vouloir être fin, je fus bête. S'il n'eût été ambassadeur, il ne serait pas devenu ministre des affaires étrangères. » Or Polignac avait été un fort bon ambassadeur, au témoignage même de Chateaubriand, et on pourrait aussi bien et mieux peut-être appliquer la phrase à son auteur, nommé ministre à Berlin sur les instances de Polignac et quittant ce poste pour le portefeuille des affaires étrangères sans s'y être particulièrement distingué. Pour montrer au reste que le cœur de l'un valait bien le génie littéraire de l'autre, il est permis d'opposer à cette attitude le jugement du prince sur Chateaubriand dans ses *Etudes Historiques* : « Nul n'était d'un commerce plus facile et plus doux, ami fidèle et indulgent (!!) ennemi. »

Toutefois le témoignage de Chateaubriand étant appuyé par d'autres récits contemporains, on ne saurait

en négliger l'essentiel : Lamartine, en effet, nommé ministre en Grèce, voit Polignac confiant en la réussite des réformes qu'il médite ; Puymaigre, au cours d'une visite au prince, a la même impression, et Réal le plaignant de n'être pas sur un lit de roses s'entend répondre : « C'est vrai, mais j'ai été plus mal... Quand j'étais sous votre main je m'en suis tiré ; je m'en tirerai encore avec l'aide de la Providence. »

Un tel optimisme peut surprendre. Polignac ignore-t-il à cette heure le danger qui menace le trône ? N'entend-il pas les clameurs insufflant aux masses populaires la haine et la révolte ? Ne comprend-il pas que, si la France peut juger sans peine qu'il n'est pas bossu, comme l'imprime tel pamphlet, elle peut moins aisément vérifier ce qu'a été sa vie et convaincre de mensonge ou d'erreur tous les libelles, les journaux qui l'accusent, que la calomnie enfin fait peu à peu son œuvre ?

Une réflexion à lui attribuée pourrait, il est vrai, fournir une explication. « Voici longtemps que je n'ouvre pas les journaux, aurait-il dit un jour ; leur langage pourrait malgré moi me donner de l'irritation et un homme public n'en doit éprouver contre personne. » Sans nul doute la phrase fait honneur à qui a pu la prononcer, et elle correspond trop au caractère de Jules de Polignac pour qu'on puisse en mettre en doute la pensée. Mais si on ne peut que l'estimer davantage d'avoir voulu garder son calme devant ces attaques douloureuses, on pourrait en tirer un jugement sévère contre l'homme politique : le devoir d'un chef n'est-il pas de mesurer exactement les obstacles, et que penser de celui qui se cache la tête pour ne pas voir le péril imminent ?

Aussi bien doit-on tenir cette réflexion pour une simple boutade, d'ailleurs révélatrice d'un état d'âme, car la volonté persévérante de Polignac de transformer le cabinet du 8 août, telles de ses paroles à Vitrolles ou à d'autres membres de son entourage prouvent assez qu'il réalisait la gravité de la situation et suivait avec attention toutes les manifestations de la presse et de l'opinion publique. Comment conserva-t-il donc

cette sérénité, voire même cette confiance qui étonna ses contemporains ?

Volonté de ne rien laisser paraître de ses sentiments intimes — « les traits du visage ne doivent jamais révéler les angoisses du cœur », écrira-t-il plus tard — conviction que ses adversaires ne pourraient toujours fermer les yeux devant la vérité, calme de l'honnête homme joyeux de souffrir pour ses idées, il y a de tout cela, et du dernier de ces sentiments on ne saurait douter en entendant la princesse de Polignac dire au comte Apponyi : « Mon mari est heureux de souffrir des injures pour le Roi, son unique ami. »

Mais une telle explication devient singulièrement insuffisante si l'on se reporte à d'autres circonstances importantes de son existence ; vanité ou orgueilleuse confiance en soi peuvent moins encore donner raison de son impassibilité en des heures dramatiques où son existence fut menacée, et au souvenir desquelles ses adversaires ne purent trouver qu'un mot, le courage. Une semblable interprétation de son attitude en cet été 1829, particulièrement curieuse à trouver sous la plume de tel adversaire qui pécha rarement par excès de modestie, est d'autant moins valable que sa correspondance et ses écrits sont loin de confirmer une présomption trop aisément admise comme démontrée ; quant à ses notes religieuses, elles dévoilent au contraire une véritable humilité. Pourquoi dès lors ne pas s'avancer dans cette voie pour pénétrer les sentiments intimes de Polignac ?

Ses méditations et ses études solitaires durant sa captivité avaient façonné son âme d'une empreinte si forte que rien n'avait pu l'affaiblir : à travers les années, son âme profondément pieuse est restée tout entière tournée vers Dieu. Or, pour qui n'est pas seulement un croyant, mais un chrétien véritable dont toutes les actions reflètent l'ardente vie intérieure, la vie n'a pas le sens que lui prêtent les cœurs plus attachés aux choses de la terre ; le doute, le découragement qui assaillent l'homme frappé par l'épreuve, ne sauraient atteindre celui qui trouve en un monde diffèrent sa lumière et sa force.

« Il faut se recueillir et consulter Dieu avant que

de rien entreprendre, puis entreprendre avec confiance et s'humilier devant Lui après le succès », a écrit Polignac, et, de fait, n'est-ce pas la devise du chrétien ? Il sème ici-bas, tel le laboureur arpentant son sillon, et laisse à Dieu le soin de mûrir la moisson. Puisqu'il a effectué de son mieux sa tâche quotidienne, il peut s'endormir en paix ; au maître de toutes choses de juger s'il convient de lui donner sur terre sa récompense. Ainsi celui qui vit les yeux fixés sur l'éternité accueille-il le succès ou l'échec d'une âme égale : ce que le monde appelle courage ou insouciance, orgueil ou humilité n'est pour le chrétien que le reflet de sa foi et de sa confiance en Dieu.

N'est-ce pas la véritable explication de l'attitude de Polignac ? Depuis vingt ans, il s'est fait dans le recueillement une doctrine politique qui lui semble inspirée de l'ordre éternel établi par Dieu : il la suit donc, attentif seulement à la voix de sa conscience. Que ce soit en 1829, lorsque ses ennemis le déchirent de leurs calomnies, ou un an plus tard lorsqu'il sentira le fer des assassins à deux doigts de sa poitrine, il ne se troublera pas : que craindrait-il puisqu'il a fait son devoir ? Mais que nul ne parle d'un optimisme béat contre lequel les documents les plus certains s'inscrivent en faux, comme sa lettre à Vitrolles du 20 août 1829 : « Le Roi a commandé et j'ai obéi. Je ne me dissimule pas que la position est grave, mais la conscience du bien donné de la force et le bruit ne m'alarme pas facilement. »

Si partiaux que soient ses ennemis, ils ne sauraient, pense-t-il, toujours s'agiter dans le vide, et s'ils doutent encore de ses sentiments envers l'Angleterre et envers la Charte, ils ne pourront persévérer dans des idées si fausses devant sa politique fièrement nationale ou en le voyant consolider les liens entre le Roi et son peuple ; et cette pensée le guide lorsqu'il se refuse dès le début à acheter quelques concours parlementaires.

Quelle est en effet la force respective des partis à la Chambre ? 180 députés à droite, autant à gauche, et au milieu une quarantaine de dissidents de droite ou de membres du centre gauche qu'il eût voulu pré-

cisément attirer par la présence d'Humann et de Martignac. Beaucoup sont de ses anciens amis et connaissent ses sentiments ; le ministère peut donc avoir à l'ouverture de la session une légère majorité qui croîtrait ensuite, un certain nombre de parlementaires devant voler au secours de la victoire.

Bien des royalistes, sceptiques sur la force de la vérité pour triompher du parti-pris, blâment cependant le ministère de ne pas s'assurer avec plus de certitude des concours nécessaires. Le *Messenger des Chambres*, journal du cabinet Martignac, ne s'est-il pas offert à vil prix ? On pourrait aussi gagner facilement quelques membres de la réunion Agier, et Bertier de Sauvigny regrette que Polignac laisse Chateaubriand s'engager dans l'opposition ; n'aurait-on pu lui offrir une belle ambassade et rétablir son traitement de ministre d'Etat en lui réglant tout l'arriéré ? Une telle pensée étonne lorsqu'on songe à l'hostilité violente manifestée par l'écrivain contre le ministère ; mais les témoignages les plus authentiques montrent qu'une telle entente était possible. Le duc de Broglie, dans ses *Souvenirs*, a raconté les hésitations de Chateaubriand en ces heures décisives, et l'ancien ministre n'avait pas repoussé les ouvertures à lui faites dans les Pyrénées par son ami Clausel de Coussergues. Pour se donner le temps de la réflexion, il n'était pas revenu aussitôt à Paris, et eût-il reçu alors l'ordre impératif de rejoindre son poste à Rome qu'il eût obéi : lui-même l'affirme dans ses *Mémoires*.

Or cette entente, Polignac la désirait ardemment, mais pour l'obtenir il voulait user de la seule persuasion et répugnait à tous marchandages. Qu'on en juge par le récit de l'entrevue du 30 août avec Chateaubriand. Lorsque celui-ci entre dans son cabinet, il l'embrasse aussitôt avec chaleur, lui dit que le Roi ni lui-même ne veulent accepter sa démission, lui promet d'écouter ses avis : « En France vous serez plus ministre que moi. » L'homme d'Etat est un peu ébranlé, proteste qu'il connaît les idées de son interlocuteur ; mais depuis quinze jours, dit-il, il est l'objet des plus pressantes sollicitations : défenseur de la liberté, il ne saurait s'unir à ceux qui, à tort

ou à raison, en paraissent les ennemis. Dès lors l'entretien n'a plus d'objet.

Polignac essaie de la même manière d'intéresser à son œuvre la jeunesse libérale, en des conversations d'homme à l'homme où il aime à s'épancher. Dans son *Histoire de la Restauration*, Lamartine évoque une audience au cours de laquelle le prince lui parla de ses idées constitutionnelles, et, dans ses *Souvenirs de Jeunesse*, Louis de Carné a retracé une longue conversation qu'il eut avec lui. « L'opposition, lui dit-il, voit en moi un adversaire de la liberté et de la Charte, tandis que personne ne leur est plus attaché », et, durant deux heures, il lui expose ses vues sur la décentralisation, sur le rôle de l'aristocratie, la place du principe monarchique qui doit demeurer prééminent pour que les libertés publiques se développent sans danger. Il témoigne aussi de sa volonté d'aider à l'expansion économique du pays, à l'essor de Paris par la création d'un canal latéral à la Seine ; toutes ces réalisations ne seraient-elles pas préférables à des batailles autour de quelques noms ? « La jeunesse dont le cœur est généreux n'a pas comme l'âge mûr les implacables rancunes du passé, conclut-il. Si mon ministère lui ouvrait les portes de la Chambre, sans doute accepterait-elle le don sans s'inquiéter du donateur ! » Mais Louis de Carné déclare que ses amis repousseront ces projets à cause de leurs auteurs.

Déçu de voir ses meilleures intentions méconnues, Polignac laisse au temps le soin de faire son œuvre. De fait le gouvernement dans toute son action témoigne d'idées fort constitutionnelles, et comme l'avait prédit Guizot le 9 août, Polignac, succédant à Martignac, inspire dans l'administration moins de trouble que Villèle à son arrivée au pouvoir. Ceux qui souhaitaient une vigoureuse réaction ne manquent pas au reste de s'en plaindre : « Polignac est déjà repoussé par certains de ceux qui l'ont appelé », note Sosthène de La Rochefoucauld en septembre, et l'*Apostolique*, que certains appellent, on ignore pourquoi, le journal de Polignac, critique vivement sa politique.

Par ailleurs, dans le silence, l'ancien ambassadeur à Londres continue à travailler au remaniement mi-

AVIGNON. — MAISON AUBANEL PÈRE

N° 14.0024 - 8 Janvier 1950 - I. 1929

Dépôt légal 1^{er} trimestre 1950 - E. 183

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

